

**Discipline Attelage****Candidature à l'organisation du championnat suisse d'attelage à partir de 2025 – toutes les catégories (cheval et poney – attelage à un, deux ou quatre)**

Lieu : _____

Organisateur : _____

Adressee-mail : _____

Date de la manifestation : du _____ au _____
*(du jeudi au dimanche, idéalement à la fin de l'été ou en automne, selon calendrier FEI)*Nombre d'éditions : 1 (2025) 2 (2025/26) 3 (2025–27)

Officiels	Nom et prénom ou entreprise	Téléphone
Président·e CO	_____	_____
Président·e société	_____	_____
Délégué·e technique*)	_____	_____
Chef·fe du secrétariat	_____	_____

*) doit être confirmé par le directoire attelage

Place de concours Carré de dressage : longueur 80 m : oui non
largeur 40 m : oui non
Terrain de maniabilité : longueur au moins 100 m : oui non
largeur 40 m : oui non
Obstacles de marathon : 7 à 8 au moins. : oui non /
nombre : _____
Terrain de marathon selon le règlement d'attelage, article 7.2. :
 oui non

Place d'échauffement longueur 80 m : oui non / largeur 40 m : oui non

Offre gastronomique

Infrastructures pour le public (tribunes, etc.)

Boxes

Un nombre suffisant de boxes plus de la litière, doit être disponible.

Parkings pour camions/vans

Un nombre suffisant de parkings pour camions/vans avec branchement électrique doit être disponible.

Parkings pour visiteurs

Hôtel de concours/ aréa de camping

Autres commentaires

Important

Si vous avez comme sponsor un concurrent direct de Longines en tant que partenaire principal de Swiss Equestrian, nous vous prions de bien vouloir le mentionner. L'exclusivité de Longines s'applique aux secteurs de l'horlogerie, de la bijouterie et de la lunetterie.

Veuillez envoyer les documents – si possible avec des plans de situations – jusqu'au **31 août 2024** à Iris Sileno (i.sileno@swiss-equestrian.ch).

Lien vers les règlements des Championnats suisses de la discipline Attelage en vigueur : <https://www.swiss-equestrian.ch/fr/Disciplines/Attelage/Reglements.html>

Lieu et date : _____ Signature : _____